

octobre - novembre
décembre 2014



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°297

Temps présent

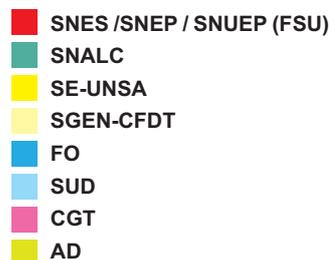
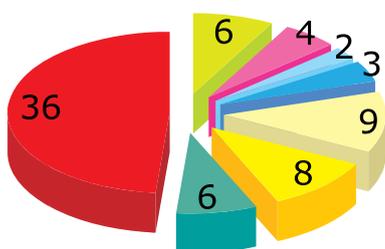
L'enfer est pavé
de bonnes intentions p. 2

Au pays de Kafka p. 3

A l'aide, Zep ! p. 4-5

Lycée, plus = moins p. 6

Répartition des sièges
aux CAPA et CCP



Personnels

La courte échelle p. 6

Stagiaires
en colère p. 7

Vie du SNES-FSU

Elections
professionnelles p. 8

édito

La démocratie confisquée ?

Les élections professionnelles sont terminées. Vous avez voté (ou peut-être pas) pour désigner vos élus parmi les représentants d'une bonne dizaine d'organisations syndicales dont beaucoup ne se rappelleront à votre bon souvenir que dans 4 ans, au moment du prochain scrutin.

Pour la période 2015 – 2019, le SNES-FSU est conforté comme premier syndicat du second degré, loin devant le deuxième, avec près de 45 % des suffrages exprimés.

Le secrétariat académique vous remercie d'y avoir contribué : nous avons la satisfaction de voir ainsi reconnu notre inlassable travail de terrain et notre investissement quotidien pour les personnels et la défense du service public ; nos nouveaux élus commissaires paritaires sont impatients de se mettre au travail.

Pourtant, au sortir de ces semaines à la fois éprouvantes et enrichissantes, notre sentiment est mitigé :

- moins de 40 % de collègues se sont exprimés
- 27 % des syndiqué-e-s n'ont pas pris part au vote
- les résultats sont en baisse pour le Snes-FSU

Les modalités de vote ont sans doute pu paraître particulièrement complexes, en particulier pour les nombreux collègues qui n'avaient pas activé leur adresse électronique, ont appris que cette adresse ne correspondait pas aux nom et prénom annoncés ou n'avaient pas leur NUMEN sous la main, sésame pour y accéder. Sans compter le mot de passe qui ne fonctionne plus au dernier moment ou ceux qui, ayant changé de situation, ont été oubliés sur les listes électorales et s'en rendent compte le dernier jour du scrutin, trop tard pour y remédier. Eh, oui voter aux élections professionnelles dans l'Éducation nationale est un parcours du combattant et doit être un acte prémédité ! **Pour le SNES-FSU, il est impératif de revenir à un vote papier, dans les établissements :** la démocratie sociale ne doit pas être traitée autrement que la démocratie politique. L'Éducation nationale est la seule administration où le vote électronique était en vigueur, c'est aussi la seule où le taux de participation est aussi bas... partout ailleurs, il se situe entre 60 % et 80 %.

Il est indéniable que le vote électronique a fortement contribué à la baisse de la participation (39 % contre près de 65 % au temps du « papier ») et au manque d'intérêt pour une campagne électorale qui se trouve dorénavant sur les réseaux sociaux, loin de la réalité professionnelle et des salles des profs.

Mais ce constat sur la forme du vote ne doit pas nous exonérer d'une réflexion sur les raisons profondes liées aux orientations syndicales prises depuis quelques années par le SNES et la FSU et sur l'écho qu'ont pu avoir d'autres organisations comme FO ou le Snalc : c'est à ce travail que le S3 de Lille s'attelle dès maintenant, dans le souci constant de représenter réellement les personnels de son champ d'intervention. Cette réflexion, nous la mènerons avec vous, d'abord dans nos établissements (aucun déchargé complet chez nous), mais aussi en poursuivant nos stages, nos interventions sur le terrain, en vous écoutant et vous conseillant lors des permanences, en incitant toujours davantage de syndiqué-e-s à participer aux congrès qui mandatent directions académique et nationale. Car **le SNES-FSU, syndicat majoritaire, existe surtout en dehors des périodes électorales, et dans la « vraie vie ».**

Karine Boulonne

Bonnes vacances et belle année 2015 !

Inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires

Chronique d'un échec annoncé

Par Sabrina Mériaux et Magali Laumenerch

Profitant de la promotion des « expérimentations » tous azimuts, le recteur de l'académie de Lille a décidé la mise en place de sixièmes dites « inclusives » dans quatre établissements de l'académie. Quelques mois après la rentrée, un premier bilan peut être tiré : la grande difficulté scolaire n'est pas soluble dans les bons sentiments.

Au nom de l'idée, certes louable, que tous les élèves progressent lorsqu'ils sont plongés dans une sorte d'émulation, sans être stigmatisés, les élèves en difficultés scolaires graves et durables, nécessitant des enseignements adaptés, sont

ainsi inscrits dans les classes de sixièmes ordinaires. Ce catéchisme bon teint, qui cache mal la recherche d'économies de moyens, se heurte bien vite à la réalité.

Au collège Pierre-Gilles-de-Gennevilliers, établissement sans SEGPA associé au collège de Raismes où l'on expérimente la 6^{ème} inclusive, les conditions sont loin d'être réunies pour sortir le dispositif de la sphère de l'incantation. Avant même que les collègues soient avertis, cette 6^{ème} « miracle » était proposée aux parents comme une alternative à la SEGPA. Aucune consultation du CA, aucune information ni réflexion pédagogique sur sa mise en place. On découvre sur Internet, parce qu'on se pose des questions, un protocole – fait par la

direction de l'établissement ou à une autre échelle (Dasen ? Rectorat ? Ministère ?) –, joliment ficelé, où tout semble avoir été pensé pour garantir la réussite de cette innovation sans précédent !

Sous le vernis humaniste, les dégâts humains

« Ils sont comme les autres », suggère cette expérimentation. Sauf que, sans formation pour les personnels, sans bilan initial des élèves regroupés par 2 ou 4 dans des classes de 29-30 élèves (dont le niveau est particulièrement faible cette année), la pédagogie différenciée ne peut être envisagée. En novembre, enfin, après notre audience à la DASEN, un collègue PE spécialisé est nommé pour nous apporter du renfort. Oui, mais... deux heures par semaine, et dans le cadre d'emplois du temps qui n'ont pas été pensés pour proposer un suivi spécifique (alignements de classes) ! S'il co-anime donc un cours d'une heure, dans la 6^{ème} à l'effectif allégé où se trouvent 4 élèves « inclusifs », les 4 autres en sont exclus parce que ce n'est pas prévu dans l'emploi du temps ! Les professeurs se sentent démunis : aucune réunion n'a été proposée, aucun échange, aucune piste de travail. L'inclusion, pourrait-on dire, a « réussi » : on a complètement occulté les besoins spécifiques des élèves concernés ! Conformément au Code de l'Éducation, les expérimentations « font l'objet d'une évaluation annuelle » et le Haut Conseil de l'Éducation en établit chaque année un bilan. A n'en pas douter, il reflétera la situation du terrain...



ALLOCATION PROGRESSIVE DE MOYENS... OU CONSIDÉRATION DÉGRESSIVE DU TERRAIN ?

Depuis quelques semaines, pressentant certainement une rentrée difficile dans les collèges et lycées, la nouvelle Ministre vante les mérites d'un nouveau mode de répartition des moyens entre académies, appelé à justifier des dotations différenciées selon les établissements, en plus du label Éducation Prioritaire.

Officiellement, il s'agit de remplacer le mode de calcul utilisé jusqu'à présent, et fondé sur le nombre d'élèves d'un EPLE ainsi que sur la catégorie de celui-ci (RRS, ECLAIR/REP+), par un mode de calcul visant à doter les établissements en fonction du nombre d'élèves, mais aussi des difficultés sociales. Objectif affiché : rompre avec les effets de seuil entre établisse-

ments, et « mieux prendre en considération les établissements en zone rurale isolée ou en zone urbaine sensible ».

Dans le cadre de cette Allocation Progressive de Moyens, le ministère prétend favoriser des collèges et écoles (pas forcément le réseau) voués à sortir de l'Éducation Prioritaire (EP), en leur maintenant les moyens et dispositifs type EP. C'est en somme ce qui est proposé en audience aux « réseaux de la colère ». Cet « effort » pourrait être formalisé via un engagement rectoral appelé « Convention Académique de Priorité Éducative » (CAPE).

Pour le SNES-FSU, cela constituerait un précédent dangereux de contractualisation des moyens,

sur des critères forcément opaques : on a vu la méthode de sélection des REP/REP+ (voir l'article pages 4-5)...

Pour l'ensemble des établissements, collèges ordinaires et lycées, cette APM pourrait servir en outre de paravent à des dotations « à part modulable », « sur projet », c'est-à-dire inéquitables et de toute façon revues à la baisse. Un paravent « social » pour une dotation académique dont on peut craindre qu'elle ne pourra financer décentement à la fois les dotations REP/REP+, l'accompagnement des réseaux sortants, la hausse démographique dans les lycées... Et des classes moins chargées dans les collèges ordinaires.

Jean-François Carémel

Multiplication des organes hiérarchiques dans les établissements

De la refondation à la bureaucratie...

Par Grégory Frackowiak

Le 24 octobre dernier, le ministère publiait un décret relatif aux différents « Conseils » fonctionnant dans les collèges et lycées, applicable à la rentrée 2015. Une lecture attentive de ce décret révèle son objectif fondamental – renforcer le pouvoir des managers locaux – et permet de retracer sa généalogie – où l'on retrouve un certain François Fillon... Ce décret, substantiellement différent de sa mouture originelle présentée au CSE, pose donc un problème majeur quant au dialogue social et c'est pourquoi le SNES-FSU a décidé de le déferer au Conseil d'État..

Outre qu'il redéfinit les modalités de composition du Conseil pédagogique et du Conseil école-collège, par exemple, le décret ministériel ajoute un énième conseil à la fusée bureaucratique à laquelle ressemblent désormais nos établissements. Au-delà de cet aspect kafkaïen, c'est l'ensemble de sa philosophie que le SNES-FSU dénonce et combat.

Petit père des peuples en son Gosplan...

Aujourd'hui, le chef d'établissement nomme au Conseil pédagogique, après consultation des équi-

pes, des personnels **volontaires** : sans volontaires, pas de Conseil ! A la rentrée 2015, les équipes pourront lui proposer, dans les 15 premiers jours de l'année scolaire, les enseignants volontaires qui ne seront que « *susceptibles d'être désignés* ». Le chef d'établissement pourra donc désigner des enseignants qui ne sont pas volontaires. Le CA aura toujours le droit de fixer un nombre supplémentaire de professeurs membres de ce Conseil. Installé, ce Conseil fait, humblement, des « *suggestions* » au généralissime pour la désignation des enseignants « *qui participeront* » au Conseil école-collège et de ceux qui, parmi les enseignants de sixième, « *participeront* » au Conseil du cycle 3 dans les écoles scolarisant les élèves du secteur de recrutement. Pour les deux derniers Conseils, la notion de volontariat disparaît totalement et l'emploi du futur laisse peu de doute sur la volonté de l'administration d'imposer la participation des personnels. Il nous faudra donc résister à toute tentative de pression pour nous imposer des réunions qui ne font pas partie de nos obligations de service.

... impose plan pédagogique ...

C'est aussi parce que le SNES-FSU s'oppose à un collège uniformisé, prolongeant l'école primaire et où l'on ne travaillerait que des compétences fondamentales transversales, pour une validation locale, qu'il combat la mise en place de ces

structures bureaucratiques. Leur but évident est de dessaisir personnels et équipes du secondaire comme du primaire de leur liberté pédagogique pour y substituer l'imposition verticale de « *bonnes pratiques* ». Dès son apparition, le SNES-FSU a demandé la suppression du Conseil pédagogique qui délègue la réflexion et l'organisation pédagogique à quelques collègues désignés. Certains auraient le privilège de la réflexion, les autres exécuteraient. Nous sommes tous concernés par les objets sur lesquels le Conseil Pédagogique est consulté : coordination des enseignements et des modalités d'évaluation ; propositions sur les modalités d'accompagnement pédagogique, « *particulièrement sur la différenciation* ». Le Conseil est ici placé sous l'injonction de la « *différenciation* » qui, pour masquer l'abandon de l'enseignement adapté, conduit à individualiser et creuser les inégalités tout en alourdissant inutilement la charge de travail.

... pour usine à gaz à primariser !

Vient ensuite l'injonction pour certains collègues de participer au Conseil école-collège et au Conseil du cycle 3 dans chaque école du secteur ! Dans le premier, présidé par le Principal et l'IEN, il faudrait construire puis évaluer un programme d'actions et favoriser les échanges de service inter-dégré. Dans le second, pour les enseignants de sixième, il faudrait penser des progressions de cycle et élaborer la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle ! Il ne s'agit donc pas, comme le réclame le SNES-FSU, d'approfondir la connaissance réciproque des contenus et pratiques, ni de favoriser l'articulation des degrés d'enseignement dans le respect de leurs spécificités pour améliorer la réussite des élèves, mais simplement de fixer la sixième comme fin de la scolarité du premier degré pendant que le Conseil école-collège, continuum structurel primarisant le collège, construirait l'école du socle.

Le SNES-FSU propose de rompre avec la logique du socle « commun » Fillon et du LPC, et promeut une culture commune pour des jeunes en construction qui ont besoin d'une culture large, ouverte et diversifiée : cette véritable refondation de l'école ne peut se faire qu'avec des personnels respectés.

Loin de cette ambition, ce décret du 24 octobre signe la volonté ministérielle de déclarer morte la refondation pédagogique de l'école, pour lui substituer une refondation bureaucratique, succédané de l'ancestrale loi Fillon de 2005. Les dinosaures ne sont définitivement pas là où certains le prétendent...



Échos des luttes

Noyelles-sous-Lens

La mobilisation ne faiblit pas !

Depuis l'annonce de la carte provisoire des REP, le collectif « touche pas à mon Réseau » de Noyelles-sous-Lens s'est mobilisé : grève des enseignants du collège Brossolette et de l'école Jean Moulin, manifestation à Lille sur l'air (créé pour l'occasion) de « On n'est pas des sardines » le 3 décembre, écoles et collège « morts » le 4 et le 17 décembre, blocage du rond-point de l'Europe afin de récolter 1136 signatures pour notre pétition, demande d'un entretien auprès du Président de la République, enregistrement d'une vidéo pour les fêtes ...

Notre combat contre les fermetures de classes, les classes surchargées, la fin de l'aide pour les élèves en difficulté ne faiblit pas ! Nous demandons que nos élèves ne soient pas sacrifiés !

Le collectif Brossolette



Guines

Mobilisation générale

C'est par des chemins détournés et grâce à un représentant du SNES que nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre notre sortie prochaine de l'Éducation prioritaire.

Passée la première réaction d'incrédulité, notre mobilisation a commencé par une journée « collège mort » à l'initiative des parents et par l'envoi d'une délégation lors de la visite de la Ministre le 21 novembre à Lens. S'en sont suivies différentes formes de mobilisation : intervention au pied levé dans une réunion de l'intercommunalité, journée réseau mort avec remise des salaires au centre d'action sociale. La semaine suivante, nous avons organisé une marche funèbre dans Guines (200 personnes) et des enseignants, déguisés en père Noël, ont participé à la journée de mobilisation du mercredi 3 décembre. L'objectif était bien entendu d'attirer l'attention des médias et de nos élus.

Lors des discussions que nous avons eues avec les services du DASEN ou du Rectorat, il est devenu évident que seule une décision ministérielle pouvait éviter la catastrophe provoquée par cette décision arbitraire dans notre académie. Nous sommes donc allés le 17 à Paris, où la délégation du Pas de Calais a été remarquée dans les rues. La réintégration n'a pas été obtenue. Mais la mobilisation continue...

Thierry Marlard

Touche pas à mon REP !



Plus de réseaux, moins de transparence

Alors que l'élaboration de la nouvelle carte devait donner lieu à une large concertation, le Rectorat de Lille s'est distingué par son refus patent d'associer les représentants des personnels à ces travaux. Le Groupe de Travail du 13 novembre, dont le SNES-FSU seul avait demandé la tenue, nous a permis de constater que les autorités académiques n'entendaient pas retoucher le projet présenté. Surtout, et à la différence d'autres Recteurs, celui de Lille refuse de consulter le CTA sur ce sujet !

Quand Vincent Peillon présentait en janvier 2014 son plan 2 ministres plus tard, la nouvelle carte des REP et REP+. Et notamment dans celle de Lille, dont le nombre total

Comment une réforme présentée comme ambitieuse, peut-elle pu susciter la colère dans un certain nombre de

Plus de réseaux, moins de justice

Et pour cause, en dépit d'un contingent de réajustement - signe qu'à Paris on commence enfin à reconnaître les difficultés de l'académie ? -, le Recteur propose de retirer 11 collèges (et les écoles sur lesquelles ils réduisent le périmètre de l'Éducation prioritaire à la rentrée). Bien incapables de nous démontrer une amélioration de la situation économique et sociale des territoires désignés, le Recteur et DASEN ont bien dû reconnaître que « le positionnement social » (construit à partir de critères de catégories sociales défavorisées, du taux de bouillottes, de taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, de taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}), n'était qu'un prétexte. La labellisation se justifie pour chacun des collèges en Éducation prioritaire, aucun élément objectif ne justifie la sortie des 11 collèges ... Si ce n'est le caractère de l'enveloppe ministérielle !

Évin-Malmaison, Leforest

L'incompréhension

Le réseau Education prioritaire comprend le collège, les écoles d'Évin-Malmaison et une seule des écoles de Leforest.

La refonte de la carte de l'Éducation prioritaire laissait à penser que toutes rejoindraient le réseau. Bien au contraire ! Le SNES-FSU nous a alertés qu'en élève modèle, et sans concertation, le DASEN 62 avait rendu sa copie : le réseau tout entier figure sur la liste des 11 sacrifiés de notre Académie, faute de moyens !

Consternée par le manque de transparence et l'iniquité d'une distribution arbitraire par académies et n'émanant pas d'un classement national, la communauté éducative a réagi : vote, au CA du 13 novembre, d'un vœu contre la sortie du Réseau Education prioritaire et demande d'audience auprès du Recteur. Dans la foulée, enseignants, parents et élus ont décidé d'agir : grève, marches, opérations « écoles mortes », rassemblement mercredi 3 décembre devant le Rectorat. La mobilisation n'a pas faibli en attendant l'audience enfin accordée le 12 décembre : à nouveau grève et écoles mortes, délégation, le 17 décembre, à la manifestation devant le Ministère, à Paris.

Sabria Bekkouche



Les réseaux de la colère

Plan de relance de l'Éducation prioritaire, il ne se doutait pas que, susciterait une mobilisation dans la plupart des académies... de réseaux est pourtant porté à 117 (76 REP et 41 REP+) pour la rentrée 2015.

Préservant le nombre des réseaux existants, les territoires aujourd'hui mobilisés?

Plus de réseaux... Mais plus de colère!

Dans les établissements concernés, nos collègues ont bien compris que le Rectorat n'avait pas reçu les moyens de maintenir le label Éducation prioritaire pour de nombreux collèges ou de labelliser pour la première fois de nouveaux établissements. Dans d'autres académies - moins défavorisées -, ces collèges seraient facilement classés REP voire REP+!

Le plus souvent soutenus par les parents d'élèves et les élus municipaux, la majorité des établissements concernés sont entrés dans la lutte, en dépit des pressions de l'Administration, et de la frilosité coupable d'autres organisations, pour lesquelles le contingent académique est suffisant... Les actions conduites depuis la mi-novembre consistent essentiellement dans des opérations collèges et écoles morts, des grèves locales, et autres manifestations, que la section académique du SNES-FSU a pu fédérer lors de la manifestation réussie du 3 décembre : 500 personnes ont ainsi défilé à Lille, et une délégation de 50 a participé à la manifestation FSU à Paris le 17 décembre, jour du CTM où ont été annoncées les dotations académiques pour la rentrée 2015 (cf. site académique), et présenté le projet ministériel de carte des REP/REP+, qui devrait faire l'objet d'un arrêté à la mi-janvier.

Jean-François Caremel



Calonne-Ricouart

Le RRS de Calonne-Ricouart en actions

Lors de l'assemblée générale du 28.11, à laquelle ont assisté professeurs (primaire et secondaire), parents, élèves, syndicats et élus, plusieurs actions ont été décidées :

01.12, école morte

02.12, collège mort

03.12, soixante personnes (élus, parents, professeurs et élèves) ont défilé à Lille. Un cercueil a été déposé devant le rectorat qui souhaite visiblement enterrer notre REP.

04.12, grève extrêmement suivie des personnels enseignants, qui ont défilé dans la ville avec distribution de tracts et ont manifesté devant l'Inspection Académique d'Arras.

08.12, service public mort, collège mort, blocage des écoles par les parents et défilé dans la ville. Nouvelle AG.

09.12, rencontre avec le DASEN.

11.12, école morte.

15.12, service public mort, collège mort, blocage des écoles. Lâcher de ballons en direction de Mme la Ministre.

D'autres actions sont également mises en place sur un plan politique par les élus de la ville, très impliqués.

Chaque action rencontre un vif succès auprès de tous les acteurs.

Les personnels en lutte

Dernière minute :
réintégration en REP

Dernière minute

La manifestation nationale du 17 décembre organisée par la FSU à Paris a connu un vif succès. Elle a été l'occasion de souligner la dimension nationale de la protestation et de la médiatiser. Parmi la délégation reçue au ministère figurait une représentante de l'académie qui a pu réaffirmer que l'argument du maintien temporaire des moyens et d'une sortie progressive des réseaux ne suffit pas à la FSU!



Rouvroy

En colère

Parents et enseignants se sont mobilisés, depuis le 20 novembre, à Rouvroy, contre la sortie de l'Éducation prioritaire. Cette mesure toucherait un collège et 7 écoles dans un territoire sinistré, profondément touché par le chômage, la précarité et le sentiment d'abandon de l'État dans un contexte où la situation s'est aggravée : 50% de chômage en plus depuis 2007, plus d'un quart de la population rouvroysienne en quartiers prioritaires (3 fois plus qu'auparavant).

C'est une décision incompréhensible et, malgré les grèves, les blocages des écoles et du collège, les distributions de tracts, les barrages filtrants, l'administration nous écoute mais ne nous entend pas, ni ne veut réexaminer la situation alors qu'il n'y a eu aucune concertation préalable des élus ou des personnels...

L'éducation, une priorité? Pas partout en tous les cas...! Enseignants et parents dénoncent l'injustice et le mépris qui sacrifient les perspectives de réussite des enfants de Rouvroy.

Nicolas Lefebvre

Dernière minute :
réintégration en REP

Lycées : poussez les murs !

Par Romain Gény

Dès la mise en place de la réforme « Chatel » du lycée, en 2010, le Snes-FSU avait considéré que les mesures mises en place allaient « permettre » de diminuer les moyens et de supprimer des postes. On aimerait parfois avoir tort... car le bilan chiffré est sans appel : **la réforme Chatel, que le gouvernement ne semble toujours pas vouloir remettre en cause, a bel et bien permis de réduire les moyens affectés aux lycées.**

Un calcul simple permet de l'illustrer : si on avait appliqué à la rentrée 2014 les « dotations par élèves » (« H/E ») de la rentrée 2009, il aurait fallu construire en urgence... 7 lycées supplémentaires dans l'académie ! Autrement dit, **entre 2009 et 2014, la baisse des dotations dans les LEGT a été équivalente à la fermeture de 7 lycées « moyens » de l'académie.** Ce n'est certes qu'une image, mais dans la pratique, cela correspond aux baisses des horaires élèves, au tronc commun

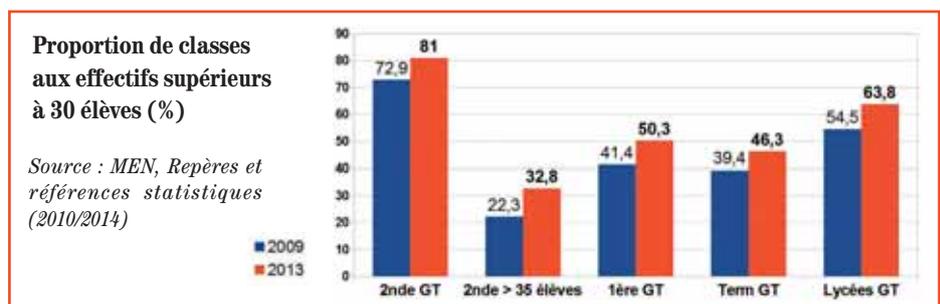
de 1^{ère}, à la fermeture de nombreuses options (notamment les LV3 en 2^{nde}), au rabotage des « heures à effectif réduit », etc.

Et la baisse des dotations conjuguée à la hausse des effectifs a eu une conséquence simple : **l'explosion des effectifs par classe.** Car ce n'est pas qu'une impression, et le graphique ci-contre parle mieux qu'un long discours.

La réforme des lycées n'a rien amélioré des problèmes du lycée. En fait, elle a dégradé la situa-

tion : mais ce constat ne peut être une surprise que pour ceux qui, comme le Sgen ou l'Unsa (SE et SNPDEN), ont soutenu cette réforme. Pour le Snes-FSU, l'enjeu est clair : il faut remettre en cause cette réforme. Et vite !

PS : à la rentrée 2014, le Ministère évaluait la hausse des effectifs en 2^{nde}, pour toute la France, à +7 388 élèves. Pour la rentrée 2015, la prévision est à +18 646 élèves. Poussez les murs...



L'avancement d'échelon : comment ça marche ?

Par Karine Boulonne

Régulièrement nous arrive la question suivante :

« j'ai vu sur I Prof que je pouvais passer au grand choix le 1^{er} septembre 2014 et depuis, rien. Comment ça marche ? »

Dans l'Éducation nationale, le mois de janvier est le mois des promotions (avancement d'échelon) pour les **corps à gestion déconcentrée (certifié-e-s, PLP, PEPS, CPE, COP)**.

Lors des CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques, que vous venez d'élire), la situation de tous les collègues *promouvables* entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours est examinée (*promouvable* signifie que l'on a passé un temps requis dans son échelon actuel, selon une grille de passage définie dans nos statuts). Un seul critère : la notation (addition des notes administrative et pédagogique de l'année scolaire précédente). De façon schématique, on peut dire que 30 % des personnels les mieux notés, toutes disciplines confondues, passent au **grand choix**, les 5/7 suivants **au choix** et les 20 % restants à **l'ancienneté**. A égalité de barème, on départage avec l'ancienneté de corps, l'ancienneté de service (qui comprend les années de non-titulaire) et, en dernier recours, la date de naissance, au profit du plus âgé. D'où l'importance de se faire régulièrement inspecter (au moins un an avant la promouvabilité) et de ne pas hésiter à discuter sa note administrative.

Les CPE ne disposent que d'une note : celle du chef d'établissement. L'égalité de barème est bien souvent la règle, surtout en fin de carrière : les autres éléments pris en compte pour départager sont donc déterminants.

Les agrégé-e-s sont, eux/elles, examiné-e-s nationalement par une CAPN. A la différence des certifié-e-s, l'avancement d'échelon se fait discipline par discipline, ce qui permet un traitement plus égalitaire d'après nos statistiques (en effet, nous avons constaté chez les certifié-e-s de fortes disparités de

traitement d'une discipline à l'autre, en termes de rythmes d'inspection ou d'amplitude de notes : les disciplines les mieux traitées par leurs inspecteurs ont plus de promu-e-s que les autres).

Quand la commission s'est prononcée, le Recteur acte le plus souvent. Le fonctionnaire concerné reçoit un arrêté quelques semaines plus tard qui déclenche le paiement, avec effet rétroactif le cas échéant (autrement dit, un promu par un arrêté du 19 janvier 2015 au grand choix le 1^{er} septembre 2014 aura un rattrapage de 5 mois).

CAPA/CCP : répartition des sièges

	agrégés	certifiés	cpe	cop	pegc	non-tit	aed	peps	pip	total
SNES / SNEP / SNUEP	6	10	4	2	2	1	3	8	0	36
SNALC	3	3	0	0	0	0	0	0	0	6
SE-UNSA	0	2	2	0	1	0	1	1	1	8
SGEN-CFDT	1	2	1	2	0	1	1	0	1	9
FO	0	1	0	0	0	0	0	0	2	3
SUD	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
CGT	0	0	0	0	0	1	1	0	2	4
AD	0	0	1	0	0	1	0	0	4	6
SNCL / FAEN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	19	8	5	3	4	6	9	10	74

Bilan de l'audience Stagiaires - SNES FSU - Rectorat - ESPE

«Engagez-vous, qu'ils disaient...»

Par Karine Boulonne

A la demande du SNES-FSU, et suite à une assemblée générale d'enseignants stagiaires du 2nd degré fin octobre, des représentants du Rectorat, le doyen de l'Inspection pédagogique et le directeur de l'ESPE ont reçu vendredi 14 novembre une délégation composée de stagiaires professeurs en Lycée et Collège (PLC) et d'un professeur des Écoles (PE).

Les stagiaires font le constat suivant :

- **Mal-être** dû aux pressions, aux menaces de retrait d'1/30, au chantage à la validation en cas d'absence à la formation. Les stagiaires ont conscience d'être fonctionnaires, il est inutile de leur rappeler systématiquement leurs obligations.
- **Risque de burn-out** devant la charge de travail, d'accident suite à la fatigue de déplacements nombreux et lointains, de démotivation, de démission.
- **Déception par rapport aux contenus de formation, inadaptés aux besoins d'enseignants débutants et ne prenant pas en compte les parcours antérieurs.**
- **Incompréhension de l'exigence d'un Diplôme Universitaire (DU) et d'un écrit réflexif demandés aux titulaires de master.** Les consignes données sont contradictoires et l'écrit réflexif devient à son tour un moyen de pression sur les stagiaires.
- **Enfin, il est répété à l'envi que la formation prime sur le reste, y compris sur les réunions parents-profs ou les conseils de classe !**

Des réponses nous ont été données mais elles ne sont pas satisfaisantes et nécessitent une nouvelle rencontre d'ici février pour faire état des changements réalisés :

- **Sur la qualité de la formation :**
Il a été décidé la mise en place d'une cellule « démarche qualité » : un questionnaire sera à disposition pour évaluer la formation (*nous conseillons de le remplir collectivement et anonymement*).
- Concernant la fatigue et l'éloignement des sites : toutes les demandes pour changer de site, y compris en cours d'année, seront acceptées.
- Pour les titulaires de Master ou les dispensés de titre, la validation du Diplôme Universitaire n'est

pas obligatoire. L'avis du directeur de l'ESPE se basera sur l'assiduité et l'écrit réflexif mais il n'y a aucune obligation à valider le DU.

- Pour la validation : il n'est indiqué nulle part qu'il faut avoir 3 avis favorables, 2 peuvent suffire. Le jury académique se réunira une première fois début juin et établira la liste des stagiaires pour lesquels il y a un doute. Ces derniers seront convoqués pour un entretien professionnel à la suite duquel le jury académique déterminera la liste définitive des titulaires, des doublants, des ajournés définitifs. Il n'y a aucune raison que les chiffres soient moins bons que les années précédentes (la titularisation concerne à peu près 98 % des stagiaires).

- Pour les mi-temps, 3 avis seront donnés : par le chef d'établissement, le directeur de l'ESPE, l'inspection pédagogique (à partir de début avril) qui ne visitera pas systématiquement tous les stagiaires sauf les agrégés et les collègues signalés par le dispositif d'alerte ou par les rapports des tuteurs.

- Pour les stagiaires « temps complet », il y aura 3 rapports + une visite d'un chargé de mission. En cas de problème, l'IPR viendra à son tour. Contrairement aux stagiaires à mi-temps, la formation n'est pas une obligation de service mais en cas de problème au moment de la validation, il pourrait cependant être reproché de ne pas avoir suivi la formation.

- Sur les conseils de classe et les réunions parents-profs : la décision est soumise à l'arbitrage du Recteur qui, déjà interrogé par courrier et oralement lors du Comité Académique du 6 novembre, s'était montré sensible à nos arguments. Gageons que des consignes favorables seront données, ce serait une décision de bon sens, de respect du service public et de ses usagers.

Le SNES-FSU a revendiqué ce retour à une formation alternée, non sans avoir fait un bilan critique de l'IUFM du temps où il existait. Force est de constater cependant que les critiques sont nombreuses depuis la rentrée, les stagiaires disant même qu'ils auraient finalement préféré une affectation à temps complet, ce qui est un dramatique constat d'échec.



Calendrier des CAPA

CPE : 14 janvier
Certifiés : 19 janvier
COP : 20 janvier
Agrégés : 17 – 18 – 19 février

Et le SNES-FSU dans tout ça ?

Les syndiqué-e-s reçoivent un courriel et un envoi papier leur donnant le résultat et des éléments d'information sur la campagne de promotions, après que les commissaires paritaires ont vérifié les situations individuelles et sont intervenus en CAPA sur la base des informations complémentaires données sur la fiche syndicale par le collègue. Mais notre travail ne s'arrête pas là : par nos analyses argumentées, nous essayons de faire progresser notre revendication, celle d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus favorable. En effet, qu'est-ce que le mérite sinon l'art de plaire à son chef (notation administrative) et de se faire connaître de son IPR (notation pédagogique) ? Et a-t-on jamais vu que des collègues en difficulté l'étaient moins parce qu'ils passaient à l'ancienneté ? Après tout, certains de nos évaluateurs, comme les IPR, ou des cadres du Rectorat ont une grille d'avancement unique. Pourquoi pas nous ?

Élections professionnelles : vos représentants Snes / Fsu

CAPA des agrégés

Sur les 10 sièges, le SNES-SNEP-SNESUP-FSU en obtient 6 (1 siège hors classe et 5 sièges classe normale) :

Titulaires	Suppléants
Vincent PERLOT	Didier BLANCHARD
Michaël COLIN	Marie FORMENTEL
Claire BORNAIS	Antoine DUTRIAUX
Alexis MOREL	Frédérique MARRO
Agnès CHOPLIN	Olivier MATHIEU
Serge DENEUVEGLISE	Cécile CHALMIN

CAPA des certifiés

Sur les 19 sièges, le SNES-SNESUP-FSU obtient 10 sièges (1 siège hors classe et 9 sièges classe normale) :

Titulaires	Suppléants
Willy LEROUX	Magali LAUMENERCH
Karine BOULONNE	Eric DUFLOS
Karine GALAND	Eric DELANGUE
Thierry QUETU	Juliette DOOGHE
Emilie DOOGHE	Olivier CARRAUD
Boris DUQUESNE	Geoffrey BAILLY
Hélène FROMENT	Mickaël KAIM
Sabria BEKKOUCHE	Cécile DELIANNE
Lucie SALGAROLO	Souad BOUDINA
Dorothee WILLEKENS	Yann NOWAK

CAPA des CPE

Sur les 8 sièges, le SNES-FSU obtient 4 sièges (4 classes normales) :

Titulaires	Suppléants
Youcef NAOUA	Magali COMMES
Cédric HOUACINE	Florian BROUT
Ludivine DEBACQ	Maeva BISMUTH
Benjamin LEOPOLDI	Romain POIRET

CAPA des DCIO-COPSY

Sur les 5 sièges, le SNES-FSU obtient 2 sièges (1 siège DCIO et 1 siège COPSY) :

Titulaires	Suppléants
Odile SAVARY	Joël CAPON
Yann BONENFANT	Séverine NAFATI

CAPA des PEGC

Sur les 3 sièges, le SNES-SNUIPP-FSU obtient 2 sièges :

Titulaires	Suppléants
Philippe RUDANT	Chantal DANIEL
Thierry LABEAU	Marie-Claude MARISSAL

Comité Technique Académique

Sur les 10 sièges, la FSU en obtient 4 :

Titulaires	Suppléants
Karine BOULONNE	Eric FOUCHOU-LAPEYRADE
Yves-Marie JADE	Dominique DAUCHOT
Marc BOULOGNE	Michaël COLIN
Nathalie GAULTIER	Alexis MOREL

L'analyse brute de ces résultats montre que la FSU a perdu des voix entre les électeurs qui votent pour les syndicats nationaux de la FSU dans les Commissions Académiques Paritaires/CCP et ceux qui votent pour la FSU au comité technique académique, contrairement aux autres organisations syndicales. Il sera donc nécessaire de mener une réflexion afin que la FSU soit visible pour tous lors de ce vote.

De plus les votes blancs pour le CTA sont plus importants que les blancs aux CAP/CCP : le comité technique n'est donc pas perçu par les électeurs comme une instance importante alors que la représentativité syndicale n'est définie qu'à partir de ce scrutin ; il est vrai que jusque 2008 la représentativité se mesurait au niveau des CAP/CCP (sur ces scrutins d'ailleurs, la FSU est majoritaire, ce qui n'est pas le cas avec le CTA). Il faudra palier cela en informant davantage les électeurs sur les enjeux des comités techniques.

Enfin, 75 % des nos syndiqués ont participé au vote : si tous avaient pu ou voulu voter (car les modalités de vote ont empêché bon nombre de collègues de prendre part au vote), les résultats de la FSU auraient dépassé ceux de l'UNSA. Un effort de communication envers les syndiqués sera à fournir pour favoriser un vote de tous nos syndiqués.

Résultats des votes au CTA par organisation syndicale :

2014	inscrits	votants	UNSA	FSU	CGT	CFDT	FO	SNALC	SUD	CFE-CGC	FAEN	SNPTES	blancs	exprimés
CTA	64 521	24 904	7 480	6 904	1 399	1 992	1 659	1 970	787	822	168	163	1 560	23 344
Totalisation CAP/CCP	61 484	24 966	7 261	8 247	1 283	1 877	1 624	1 948	640	973	122	185	806	24 160
Perte/gain de voix des CAP/CCP par rapport au CTA			219	-1 343	116	115	35	22	147	-151	46	-22	754	-816

Même si tous les électeurs au CTA ne sont pas électeurs aux CAP et vice-versa, nous constatons une déperdition pour la FSU qui n'existe pas ailleurs. Il y a 3 ans, nous avons fait ce même état des lieux qui concernait la FSU et le SNALC (qui se présentait alors sous l'étiquette UER). Ce dernier a su tirer des leçons et a changé son étiquette au CTA, ce qui lui a réussi : sans véritablement augmenter son nombre de voix (il ne gagne pas de sièges en CAP), il entre au CTA au détriment du SE-UNSA. Quant à FO, en gagnant un siège chez les certifiés, ce syndicat retrouve la place qu'il occupait en 2008 mais reste encore loin de ses scores antérieurs.